

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2022

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs

Nombre de salariés pris en compte : 98

**Résultat total
non calculable**

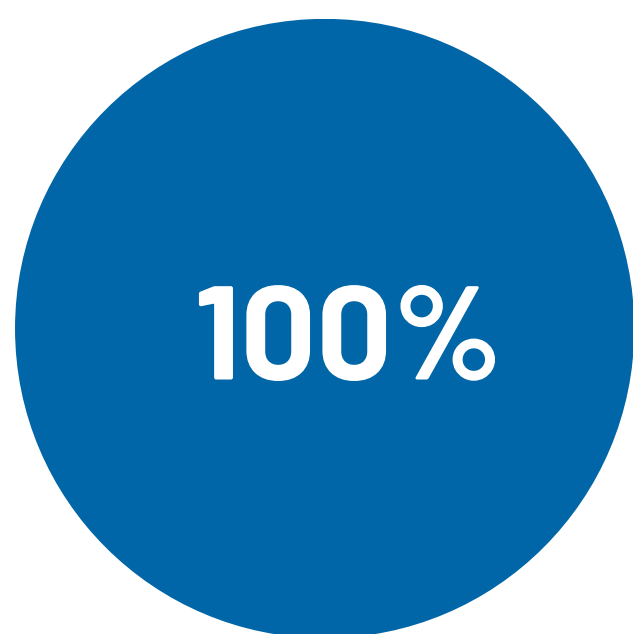
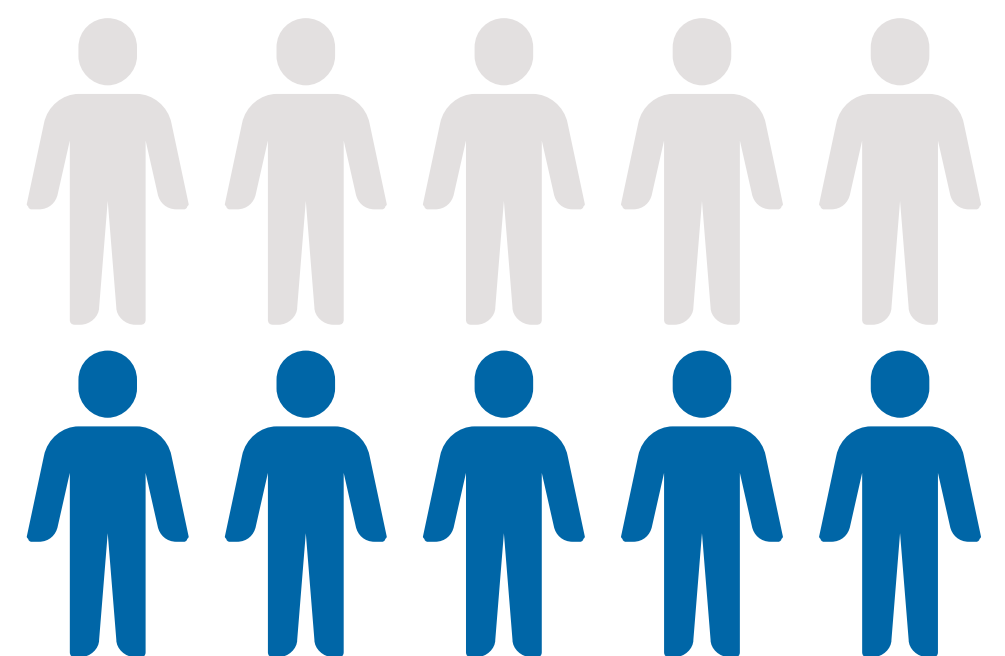


Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 2,8
écart favorable aux hommes
Note obtenue : 25/35

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 2 *les femmes sont
sur-représentées*
Note obtenue 5/10



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Notre résultat final est de 100%
Note obtenue 15/15